

Saint Loubès, le lundi 2 septembre 2024

Monsieur Philippe Garrigue
Maire de Beychac-et-Cailleau

OBJET : Le P.L.U. de la commune de Beychac-et-Cailleau

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision n°2 du PLU de Beychac-et-Cailleau, la Communauté de Communes des Rives de la Laurence soutient le projet de la ZAE de Cailleau. Ce projet s'inscrit bien dans la dynamique globale de son aire d'influence. L'attractivité de la zone répond aux attentes du bassin de vie périphérique de la métropole bordelaise.

En effet, Beychac-et-Cailleau bénéficie d'une situation privilégiée à **l'interface entre la métropole de Bordeaux et l'agglomération du Libournais**, qui sont les deux pourvoyeurs d'emplois les plus importants de la Gironde.

Pour mémoire, le SCoT identifie la commune de Beychac-et-Cailleau comme territoire essentiel de son bassin de vie périphérique. A ce titre, le SCoT offre des opportunités de développement économique sur le territoire de Beychac-et-Cailleau et tout particulièrement :

- Un rôle économique important au parc d'activité de Cailleau du fait de sa position privilégiée entre Bordeaux et Libourne.
- La desserte par la RN89 est un atout majeur en le désignant *Pôle complémentaire métropolitain* sur la partie est du territoire du SCoT.

Ces éléments concourent à la dynamique économique de la CDC Les Rives de la Laurence dont c'est la compétence.

C'est donc pour toutes ces raisons que l'intercommunalité des Rives de Laurence apporte son soutien à ce projet.

Je sais l'importance accordée par la Commune à ce développement depuis de nombreuses années permettant ainsi à celle-ci d'offrir une qualité de vie remarquable. La CDC apportera donc tout son soutien à toute démarche concourant à cette belle dynamique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président



Frédéric Dupic